

## Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) - ENCADRANT ET CONCEPTEUR

*Depuis le 1er janvier 2018, l'Autorisation d'Intervention à Proximité de Réseaux est devenue obligatoire. L'ensemble des opérateurs d'engins et des personnels intervenants en urgence sur des opérations de terrassements ou des chantiers en approche de réseaux aériens doivent en être titulaires. Elle passe par l'obtention d'un QCM connecté sur le site officiel du Ministère de l'Écologie. La formation a pour but d'acquérir toutes les connaissances nécessaires et de préparer les personnels à la réussite du test*

### Déroulement de la formation

**Durée :** 7 heures (1 jour)

**Profils des stagiaires :**

- Toute personne chargée d'encadrer les chantiers des travaux ainsi que les personnels chargés d'effectuer les déclarations de projets de travaux (DT), de procéder ou faire procéder au marquage piquetage des réseaux enterrés et d'assurer le suivi ou le contrôle de l'exécution des travaux.

**Prérequis :**

- Maîtrise suffisante de la langue Française

**Nombre de participants :** De 4 minimum à 10 maximum par session

### Objectifs pédagogiques

- Identifier les risques liés aux interventions à proximité de réseaux
- Organiser la prévention lors des travaux à proximité de réseaux
- Connaître les réglementations des DT-DICT et le guide technique
- Identifier les types de réseaux et branchements
- Obtenir la certification AIPR lors des tests QCM du ministère de l'Écologie

### Contenu de la formation

- CONTENU DE LA FORMATION
  - Rôles, missions, responsabilités et obligations de l'opérateur
  - Savoir identifier les principaux types de réseaux (enterrés et aériens)
  - Mesurer les risques liés aux réseaux
  - La réglementation des réseaux
  - Les procédures à mettre en place en phase préparation de travaux (DT-DICT)
  - Les EPC et EPI d'une équipe intervenante
  - Les marquages et piquetages
  - Les moyens de repérages
  - Les indicateurs
  - Connaître les différents intervenants des réseaux et leurs rôles et responsabilités
  - Les travaux à proximité de réseaux
  - Les travaux sans tranchée
  - Les travaux urgents
  - Savoir identifier et gérer les situations dangereuses
  - Connaître les démarches en cas d'accident

## SAS SECURIS-COURS

738 chemin des Rousselles

69640 LACENAS

Email: ndepay@securis-cours.fr

Tel: 06 63 07 28 60



### Organisation de la formation

**Équipe pédagogique** : Formateur AIPR avec expérience professionnelle dans le domaine enseigné - Animateur en prévention

#### **Moyens pédagogiques et techniques :**

- Salle de formation
- Diaporama (Ordinateur, vidéo-projecteur)
- Tablettes pour les tests QCM
- Un aide-mémoire sera remis en fin de session et disponible sur l'extranet de la session
- Mises en œuvre d'outils pédagogiques favorisant la participation active des stagiaires
- Ce module s'appuie principalement sur des interrogations et des échanges

#### **Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :**

- Feuille d'émargement
- QCM blancs au cours de la formation
- Test final certificat MTE
- Formulaire d'évaluation et de satisfaction

**Modalités d'accès** : Renseignement, inscription par téléphone par mail ou directement sur le site internet maximum 30 jours avant la date de la session.

Formalisation, envoi des devis, documents administratifs dans les 48 h maximum.

L'inscription sera effective après réception de la convention signée.

### Modalités de certification

**Résultats attendus** : Obtenir au minimum 48 points lors de l'évaluation finale

**Modalités d'obtention** : QCM de 40 questions sur la plateforme d'examen

Remise d'une attestation de compétences

**Détails sur la certification** :

- Réponse bonne : +2 points
- Réponse "je ne sais pas" : 0 point
- Réponse fautive à une question ordinaire : -1 point
- Réponses fautive à une question prioritaire : -5 points

**Durée de validité** : 5 ans

**Qualité** :

- Taux d'obtention de la certification 2022 : Nouveauté
- Moyenne générale de satisfaction de nos stagiaires 2022 : Nouveauté